



**HAL**  
open science

## L'édition Sautelet des Mémoires de Saint-Simon : un événement médiatique

Guillaume Cousin

► **To cite this version:**

Guillaume Cousin. L'édition Sautelet des Mémoires de Saint-Simon : un événement médiatique. Cahiers Saint-Simon, 2020, La Réception des Mémoires au XIXe siècle, 48, p. 27-41. hal-03212595

**HAL Id: hal-03212595**

**<https://hal.science/hal-03212595>**

Submitted on 1 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'édition Sautelet des *Mémoires* de Saint-Simon : un événement médiatique

Guillaume COUSIN  
Université de Rouen-Normandie  
CÉRÉDI

Publiée en 1829-1830, l'édition des *Mémoires* de Saint-Simon par Auguste Sautelet, libraire-éditeur parisien, connaît un important écho dans la presse du temps. Le rédacteur du *Sémaphore de Marseille*, périodique régional, constate ainsi le 20 mai 1829 que « ce qui occupe surtout les conversations, c'est l'apparition des mémoires de M. Saint-Simon<sup>1</sup> [*sic*] ». Si l'oubli de la particule eût fait frémir le duc et pair, nul doute que la vogue connue par ses *Mémoires* l'eût comblé. C'est cette vogue que nous nous proposons d'étudier ici, à partir d'un corpus constitué des principaux titres de la presse nationale. Celle-ci permet de suivre, tout au long de la publication, ce qui apparaît rapidement comme un événement éditorial, que la presse alimente et commente de multiples façons : articles de critique, extraits, annonces de parution des livraisons, simples mentions, publicités... Parce qu'elle offre alors au public un nouveau Saint-Simon, bien plus vaste et profond que ne le laissaient imaginer l'édition Buisson de 1788-89 et celle de François Laurent, d'abord chez Gide en 1818 puis chez Hivert en 1826, l'édition Sautelet de 1829 est aussi un événement médiatique. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> mai 1829, le *Journal des débats* annonce la parution prochaine des tomes I et II, qui sont finalement commercialisés le 4 mai. Le jour-même, *Le Constitutionnel* et le *Journal des débats* indiquent que la première livraison a paru, initiant une longue série d'articles : entre mai 1829 et juillet 1830, *terminus a quo* et *ad quem* de la publication des *Mémoires*, il ne se passe pas un mois sans qu'un périodique ne parle de Saint-Simon, quand bien même aucune livraison ne paraît, ce qui est le cas pour les mois de février, mars, mai et juin 1830. Cette régularité se double d'une intensité variable, avec des pics en mai et juillet 1829. Il apparaît néanmoins que l'intérêt pour Saint-Simon s'essouffle dès le début de 1830, ce que l'on peut expliquer par la brûlante actualité politique (la France « danse sur un volcan », selon le mot de Narcisse-Achille de Salvandy au duc d'Orléans) mais aussi par le fait que la publication des *Mémoires* est presque achevée dès janvier 1830 (ne restent alors à paraître que les volumes XIX, XX et XXI). Le dernier grand article sur l'édition Sautelet des *Mémoires* est d'ailleurs inséré le 28 juillet 1830 dans la *Gazette de France*, journal royaliste non concerné par l'ordonnance du 25 juillet sur la liberté de la presse. Tous ces éléments attestent une véritable vogue des *Mémoires* et de Saint-Simon en 1829.

---

<sup>1</sup> *Le Sémaphore de Marseille*, 20 mai 1829.

## À l'origine, une querelle

Avant même d'exister matériellement, l'édition Sautelet est l'occasion d'une brève querelle opposant l'éditeur Hivert et le marquis de Saint-Simon dès janvier 1828. Le 3, le *Journal des débats* publie une annonce d'Hivert pour une « nouvelle édition » des *Mémoires* par M. F. Laurent, « collationnée sur des manuscrits autographes ». Hivert fait insérer ce texte de présentation :

Parmi les nombreux Mémoires que nous possédons sur le siècle de Louis XIV, ceux laissés par le duc de Saint-Simon jouissent d'une réputation méritée. Ce n'est pas une histoire en forme ; les récits de l'auteur manquent de suite, et son ouvrage n'est à vrai dire qu'une collection d'anecdotes, mais les personnages qui animent ces récits variés sont Louis XIV, M<sup>me</sup> de Maintenon, Louvois, La Chaise, Letellier, le Régent, le cardinal Dubois, tous sont gravés en relief ; tous se meuvent et parlent comme dans un vaste drame, et quelle vigueur dans les tableaux de ce courtisan atrabilaire, de ce vieux gentilhomme mécontent ! De quels traits profonds et déchirants il stigmatise les ministres pervers et leurs flatteurs plus pervers encore. Il n'en abandonne aucun sans l'avoir percé de part en part. Son style inculte est plein d'une énergie amère. Quoi de plus divertissant que les aventures de M. de Charnace et de Cheverny, l'histoire du chocolat des jésuites, celle de la comtesse d'Olonne, du comte de Tessé ; des portraits de la duchesse de Grammont, du duc de Lauzun, de la des Ursins, du cardinal Albéroni, de la duchesse de Montespan, de La Vallière, et une foule d'autres non moins curieux.

Le siècle de Louis XIV, si différent du nôtre sous divers rapports, s'en approche sous quelques autres. Les jésuites, qui régnaient alors au nom du grand roi, aspirent, de nos jours, à reconquérir leur influence ; ils voudraient, comme au temps de Saint-Simon, exploiter à leur gré le pouvoir et la fortune publique. Que d'anecdotes sur ces bons pères, rapportées par Saint-Simon, toutes plus piquantes les unes que les autres. A quelques égards près, ces Mémoires sont pour nous un ouvrage de circonstance. Nous engageons nos lecteurs à se procurer le livre mime pour pouvoir l'apprécier à sa juste valeur. Dans tous les temps, cet ouvrage sera considéré comme un de ceux qui peignent sous les couleurs les plus vraies les dernières années du grand siècle, et qui pénètrent le plus profondément dans le cœur humain.

Annoncer une édition nouvelle des Mémoires de Saint-Simon est une bonne étrenne anti-jésuitique, et un succès pour l'éditeur<sup>2</sup>.

Si le texte promotionnel s'achève sur la mention d'une « édition nouvelle », il ne s'agit, comme l'indiquent le nom de l'éditeur « scientifique » et celui de l'éditeur-libraire, que d'une réimpression de l'édition Hivert de 1826. Cette annonce provoque une réaction immédiate du marquis de Saint-Simon, qui est alors en possession des manuscrits des *Mémoires* et dénonce comme mensongère l'affirmation de fidélité aux papiers du duc de Saint-Simon :

Cette annonce est faite pour induire le public en erreur ; d'abord ce n'est point une édition nouvelle, mais le reste de celle que fit M. Gide en 1818, et dont le débit fut arrêté par une réclamation que je fis à cette époque, comme celle que je fais aujourd'hui. Ensuite on prétend que cette édition a été collationnée sur les manuscrits autographes. L'éditeur en cela avance un fait dont il m'est facile de démontrer la fausseté. Ces manuscrits, qui m'ont été rendus par le feu Roi comme propriété de famille, plusieurs années avant sa mort, ne sont sortis des Archives des affaires étrangères que pour passer entre mes mains ; et, loin de les avoir communiqués à qui que ce soit, je me dispose à donner incessamment une édition complète et entièrement conforme aux manuscrits du duc de Saint-Simon. Cette édition est nécessaire pour rectifier, à certains égards, le jugement porté sur ces Mémoires qui, tout en obtenant le suffrage des lecteurs, ont paru mériter, entre autres reproches, celui que leur

---

<sup>2</sup> *Journal des débats*, 3 janvier 1828.

adresse le nouveau spéculateur de n'être qu'une collection d'anecdotes réunies sans ordre de dates ni de matières. Ce reproche doit retomber sur les auteurs des extraits dérobés furtivement sur les manuscrits à une époque de désordre, dans le désir de mettre à contribution la curiosité du public par des anecdotes piquantes sur des personnages connus, ou dans le but coupable, en isolant des faits de leurs développements et de leurs correctifs, de fournir des armes à cette faction qui, pour parvenir à renverser nos anciennes institutions, s'efforçait de détruire le respect dû aux princes qui en étaient les protecteurs.

Les éditeurs illégitimes de 1789 et 1791 ont exploité à leur profit la curiosité publique en promettant du scandale sur la Cour ; celui d'aujourd'hui veut l'exploiter en en promettant sur les jésuites. Mais son succès est plus que douteux à une époque où les propriétés littéraires sont sous la même garantie que toutes les autres, et lorsque le chef de la famille du duc de Saint-Simon proteste contre toute nouvelle édition prétendue augmentée ou rédigée d'après les manuscrits, et déclare qu'elle ne pourrait être qu'une réimpression de ce que contiennent les deux précédentes, qui elles-mêmes sont autant de larcins faits à la propriété de la famille<sup>3</sup>.

La réponse du marquis de Saint-Simon possède, pour le sujet qui nous intéresse, un double enjeu : d'abord, il s'agit pour lui de rappeler qu'il est le seul à avoir accès aux manuscrits des *Mémoires*, que Louis XVIII lui a rendus le 6 mai 1819, et que de ce fait aucune édition ne peut être dite « collationnée sur des manuscrits autographes » ; ensuite, il s'agit de la première affirmation publique d'une prochaine « édition complète et entièrement conforme aux manuscrits du duc de Saint-Simon ». Néanmoins, comme le signale Armand Baschet dans son ouvrage sur Saint-Simon paru en 1874<sup>4</sup>, le marquis ne possède pas encore l'ensemble des manuscrits des *Mémoires*, puisque ce n'est que le 26 janvier 1828 que La Ferronnays ordonne au Garde des Archives des Affaires étrangères de restituer les portefeuilles restants. Hivert le sait-il ? En tout cas, sa réponse publiée dans le *Moniteur* du 16 janvier confirme que son édition ne reprend pas le texte des manuscrits en possession du marquis mais celui de deux manuscrits dont l'un était en possession de la famille La Rochefoucauld :

Nous recevons de M. Yvert [*sic*], libraire, une lettre en réponse à celle de M. le marquis de Saint-Simon, insérée au *Moniteur* du 14 de ce mois. L'étendue de cette lettre ne nous permet pas d'en donner le texte ; mais l'impartialité nous fait un devoir d'en faire connaître la substance.

« Il est hors de doute, dit H. [*sic* pour L. F.] Hivert, que les différentes éditions des Mémoires du duc de Saint-Simon, publiées jusqu'en 1818, n'étaient qu'un travail incomplet sans ordre et même sans date, qui n'obtint quelques succès que par l'intérêt qui se rattachait au nom de l'auteur, à son caractère et à l'époque dont il s'était fait l'historien ou plutôt le censeur atrabilaire.

Ce fut donc une pensée heureuse de faire jouir le public d'une nouvelle édition, dans laquelle les faits et les personnages seraient rangés suivant la chronologie, d'où l'on retrancherait avec soin ce qui n'appartenait point à l'auteur des Mémoires, et qui surtout ne serait pas surchargée de pièces inutiles et déjà connues.

Pour parvenir à ce résultat, l'éditeur eut recours à la complaisance et aux bons avis de M. Barbier, savant bibliothécaire du Conseil d'État, et de M. Feuillet, bibliothécaire de l'Institut. Deux manuscrits (l'un provenant de la famille Larocheffoucauld [*sic*], extrêmement précieux) furent mis entre les mains de l'éditeur, consultés par lui et collationnés avec le plus grand soin : à l'aide de ces manuscrits originaux, et de l'édition faite sur l'autographe, il peut se passer aisément de la volumineuse collection dont M. le marquis de Saint-Simon dit être en possession.

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, 11 janvier 1828. Cette lettre du marquis de Saint-Simon est reprise dans la *Gazette de France* le 12 janvier et dans la *Gazette nationale ou Le Moniteur universel* le 14 janvier.

<sup>4</sup> Armand Baschet, *Le Duc de Saint-Simon, son cabinet et l'histoire de ses manuscrits, d'après des documents authentiques et entièrement inédits*, Paris, Plon et C<sup>ie</sup>, 1874, p. 311-312.

Le pénible et consciencieux travail de l'éditeur fut récompensé : le public éclairé reconnut qu'il avait su choisir avec autant de goût que de discernement les faits et les anecdotes propres à instruire et à amuser les lecteurs, en leur faisant grâce des répétitions fastidieuses et insignifiantes, qui, dans l'autographe, confondent les événements, embarrassent l'esprit et la mémoire et détruisent tout l'intérêt.

L'éditeur croyait, au lieu de s'attirer des reproches, avoir droit à des éloges, pour avoir formé avec soin un recueil historique d'un haut intérêt, et qui n'avait point été, comme tant d'autres entreprises, publié dans le but de nuire à d'illustres familles<sup>5</sup>. »

Ainsi, c'est dans la presse que les anciens éditeurs de Saint-Simon et son héritier se livrent une querelle en authenticité. Celle-ci a le mérite d'informer le lecteur sur la version du texte qu'il possède. Cela n'empêche pas Hivert de commercialiser son édition, qui porte toujours la mention de nouvelle édition mais celle-ci est suivie, dans *Le Constitutionnel* du 26 octobre 1828, du millésime 1826.

Que retenir de la publicité de cette querelle de janvier 1828 ? D'abord, la réimpression des *Mémoires* de Saint-Simon possède une dimension politique affirmée : Saint-Simon est utilisé par les libéraux pour combattre les jésuites et, plus largement, le pouvoir royal. Rappelons que Villèle, président du conseil des ministres, démissionne le jour même de l'annonce de la parution des *Mémoires* dans le *Journal des débats*, un mois et demi après la déroute du parti ministériel aux élections législatives. Le marquis de Saint-Simon oppose alors à cette attaque contre l'alliance du trône et de l'autel la fidélité de son ancêtre et celle du « chef de la famille du duc de Saint-Simon ». Ensuite, cette querelle met en évidence la mauvaise lecture qui est alors faite des *Mémoires* et de Saint-Simon en raison de l'inexistence d'une édition fidèle et complète. Enfin, tout porte à croire, comme l'écrivait déjà Armand Baschet<sup>6</sup>, que c'est la publicité du 3 janvier qui a décidé le marquis à accélérer ses démarches pour une nouvelle édition des *Mémoires* fidèle aux manuscrits.

## Vers la publication

Le 27 novembre 1828, le *Journal des débats* annonce que le marquis a confié les manuscrits à un éditeur, « sous la condition expresse que le texte en serait religieusement respecté. Et cette condition devait être imposée à la publication de Mémoires où la manière vive et originale de l'écrivain n'est pas la chose la moins intéressante, et où les documents historiques qu'on y doit trouver seront d'un grand poids dans les jugements qu'on portera par la suite sur l'importante

---

<sup>5</sup> *Gazette nationale ou Le Moniteur universel*, 16 janvier 1828. Cette lettre d'Hivert est reprise dans la *Gazette de France* le 1<sup>er</sup> février.

<sup>6</sup> Armand Baschet, *Le Duc de Saint-Simon, op. cit.*, p. 312.

époque où l'auteur les a écrits<sup>7</sup>. » Le lendemain, *Le Constitutionnel* indique que « ce qu'on a publié jusqu'ici, sous le titre de Mémoires, forme à peine le quart de ces importants manuscrits<sup>8</sup>. » Les 22 et 23 décembre, c'est une future publication au parfum de scandale qu'annonce *Le Figaro* dans ses articles « Histoire d'un gros manuscrit » et « Le duc de Saint-Simon et ses Mémoires ». Malgré la lettre de janvier du marquis qui rejetait l'idée d'une œuvre mettant uniquement en scène les scandales de la Cour, *Figaro* écrit que « S[ain]t-Simon trépassant, laissa onze volumes in-folio de guerres ruineuses, de désastres, de dilapidations, d'adultères, de bâtardise, de prostitutions, de débauches cagotes ou de débauches impies<sup>9</sup> » ; dans ces pages, les hommes de la Cour sont représentés « le plus franchement, le plus uniment, le plus crûment du monde ; de telle sorte qu'en se promenant, en s'arrêtant sur leurs traits mis au grand jour, sur leurs corps nus et dépouillés, l'œil voit à découvert leurs ridicules, leurs vices, leurs difformités<sup>10</sup>. » Le rédacteur insiste, dans les deux articles, sur la censure de ces *Mémoires* « si désirés, si enviés, si redoutés<sup>11</sup> », à tel point que les différents ministères ont redouté « la décharge de cette grosse artillerie de scandale<sup>12</sup> ». Le 17 avril, l'auteur de l'article du *Figaro* intitulé « Mémoires complets du duc de St-Simon » redit son désir : trouver sous la plume du mémorialiste les anecdotes les plus croustillantes sur l'aristocratie d'Ancien Régime :

Or, c'est dans peu de jours que paraîtront, avec leur *virginité*, ces Mémoires qui furent comme un épouvantail à l'ancien régime, et contre lesquels les princes et les courtisans se défendirent longtemps à coups de lettres de cachet et d'interdit, comme d'un ennemi hardi et caustique, comme d'un terrible dénonciateur, toujours prêt à révéler leurs ridicules ou leurs secrets honteux, comme d'un peintre à la palette énergique et crue, qui les montrerait aux regards de tous, dépouillés de leurs oripeaux, de leur grandeur, de leur élégance, et de leur beauté factices, et avec toutes leurs faiblesses, toutes leurs difformités, et tous leurs vices naturels.

[...] C'est toute l'histoire de Louis XIV et de la régence montrée en relief et mise à nu ; c'est la biographie complète de tout ce qui a eu un nom à cette époque, de tout ce qui a fait ou voulu faire souche ; c'est le tableau animé des vices, des travers, des ambitions d'un temps où, n'en déplaise à la béate *Quotidienne*, toutes les mauvaises passions avaient beau jeu<sup>13</sup>.

Saint-Simon est ainsi utilisé par le *Figaro* pour combattre les idées des ultra-royalistes, pour remettre en cause la peinture favorable que le journal ultra fait de l'Ancien Régime. D'ailleurs, une semaine plus tard, le 25 avril, le *Figaro* publie un article intitulé « Le Régent », qui contient le récit que fait Saint-Simon à propos du diamant du Grand-Mogol qu'il a fait acheter au Régent ; il

<sup>7</sup> *Journal des débats*, 27 novembre 1828. Cette annonce est reprise dans la *Gazette nationale ou Le Moniteur universel* le 28 novembre.

<sup>8</sup> *Le Constitutionnel*, 28 novembre 1828.

<sup>9</sup> « Le duc de Saint-Simon et ses Mémoires », *Figaro*, 23 décembre 1828, p. 1.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>11</sup> *Id.*

<sup>12</sup> « Histoire d'un gros manuscrit », *Figaro*, 22 décembre 1828, p. 3.

<sup>13</sup> « Mémoires complets du duc de S[ain]t-Simon », *Figaro*, 17 avril 1829, p. 1.

s'agit alors d'utiliser le texte de Saint-Simon comme un « apologue<sup>14</sup> » qui montre « à ceux qui refuseraient de le croire, que nous sommes moins loin que ne le pense *La Quotidienne*, du *bon temps*, du *bon siècle*, c'est-à-dire des bons principes politiques, administratifs et financiers<sup>15</sup>. » Le rédacteur du *Figaro* confirme ainsi l'avis d'Hivert dans son annonce du 3 janvier 1828, qui considérait les *Mémoires* comme « un ouvrage de circonstance », puisqu'il permet de penser l'actualité de la fin de la Restauration, ici la dotation de la pairie, alors que la gauche accuse le gouvernement de vouloir doter la pairie sur le dos des pauvres.

Il en va tout autrement du *Globe*, autre journal à consacrer un article à la parution prochaine des *Mémoires* le 18 avril. Plus philosophique et bien moins satirique que le *Figaro*, *Le Globe* rappelle l'histoire du manuscrit et le contexte d'écriture ; il caractérise également deux aspects de l'œuvre : sa forme même, toute subjective, et la langue de Saint-Simon. Pour la forme, le rédacteur affirme que « personne ne demandera aux Mémoires de Saint-Simon l'impartialité de l'histoire. Ce que l'on veut d'un tel homme, ce sont ses impressions toutes vives, et non pas cette justice qui ne vient que tard après les événements<sup>16</sup>. » Quant au style de l'auteur, le rédacteur parle de « cette vieille langue conteuse dont toutes les grâces ont été emportées par la tempête qui a fini le règne des cours<sup>17</sup>. » À la lecture des articles qui précèdent la parution de la première livraison, ce sont ainsi trois thèmes majeurs qui apparaissent et qui constitueront le cœur de la réception critique de Saint-Simon dans la presse : le contenu historico-politique, l'écriture subjective de l'actualité devenue histoire et le style de cette écriture.

### **Saint-Simon au prisme de l'actualité**

Tout au long de la publication de l'édition Sautelet, Saint-Simon est utilisé comme une arme politique, notamment par les libéraux qui adoptent la stratégie qui avait présidé à l'établissement des éditions précédentes : les *Mémoires* leur fournissent de nombreux éléments pour combattre les idées du gouvernement de Charles X et, plus largement, du parti ultraroyaliste. *Le Constitutionnel* est le principal représentant de cette utilisation libérale des *Mémoires*. Ainsi, le 15 juin 1829, après la publication de la deuxième livraison, l'annonce indique que « [la] plupart des grandes familles qui subsistent encore retrouveront dans ces Mémoires leur origine et leurs titres, et le public ne sera pas fâché de connaître à quel genre de mérite fut souvent attachée une illustration qui sert encore de prétexte à des faveurs qui lui coûtent si cher<sup>18</sup>. » Cette première charge contre la

---

<sup>14</sup> « Le Régent », *Figaro*, 25 avril 1829, p. 2.

<sup>15</sup> *Id.*

<sup>16</sup> « Mémoires complets du duc de Saint-Simon. Publication prochaine », *Le Globe*, 18 avril 1829, p. 246.

<sup>17</sup> *Id.*

<sup>18</sup> *Le Constitutionnel*, 15 juin 1829.

noblesse et la persistance de ce que la gauche considère comme des privilèges d'Ancien Régime donne le ton. Dès qu'il est possible de faire le lien entre l'époque de Saint-Simon et un événement de l'actualité de 1829, les libéraux ne manquent pas l'occasion d'affirmer que la Restauration ne fait que reproduire les pires travers de la monarchie absolue. Les cibles des articles sont toujours les mêmes : les hommes du gouvernement, la noblesse et l'Église. Dans un article du 25 juillet 1829 intitulé « Anecdote ecclésiastique – L'argenterie de l'évêque d'Autun et la maison de campagne de M. l'archevêque de Paris », le rédacteur procède en trois temps : d'abord, il déclare que les *Mémoires* « abondent en anecdotes que l'on croirait souvent extraites de l'histoire de notre temps<sup>19</sup> » ; puis, il cite le passage des *Mémoires* sur Roquette, évêque d'Autun, qui présente son buffet comme « le bien des pauvres » et auquel l'archevêque de Reims répond qu'il aurait pu « leur en épargner la façon » ; il en vient enfin à ce qu'il souhaitait dénoncer, à savoir que l'archevêque de Paris s'enrichit sur le dos des pauvres :

On ne peut s'empêcher de sourire, lorsqu'après avoir lu cette boutade de l'archevêque de Reims, on rassemble ses souvenirs. Qui de nous a oublié le singulier discours de M. le ministre des affaires ecclésiastiques, en réponse aux orateurs qui s'élevaient contre les 120 mille francs de traitement et d'indemnité alloués à M. l'archevêque de Paris. « Prenez garde, Messieurs, disait S. Exc. ; diminuer ce traitement, ce serait dépouiller les pauvres d'une partie de leur patrimoine ? »

Et cette autre phrase de M. le préfet de la Seine, au sujet de la remise faite, par la ville de Paris, pour l'acquisition de la maison de Conflans : « Ne croyez pas, Messieurs, que cette maison de campagne soit une jouissance de luxe, c'est un moyen de plus pour faire de bonnes œuvres. »

S'il faut en croire les journaux, la chambre accueillit ces phrases dévotes par des murmures d'incrédulité. Elle savait trop bien que de pareilles explications signifient peu de chose, et surtout n'ont rien de parlementaire. Mais alors même que l'assemblée les eût prises pour argent comptant, ne pouvait-elle pas répondre aux apologistes du moderne prélat, ce que l'archevêque de Reims répondit à l'évêque d'Autun : « Votre maison de campagne est le bien des pauvres : ne pouviez-vous leur épargner les droits d'enregistrement ? »

Le procédé utilisé ici par le rédacteur du *Constitutionnel* est également employé pour traiter du droit du parlement à s'opposer à un projet de budget<sup>20</sup>, de la trop grande influence des jésuites<sup>21</sup> ou bien encore du droit d'association. Ce dernier mérite un intérêt particulier car il provoque une réponse de *La Quotidienne* qui remet en cause l'usage que les libéraux font de Saint-Simon. Le 13 janvier 1830, *Le Constitutionnel* publie un article sur l'« Ancienneté du droit d'association en France » à l'occasion de l'interdiction de l'Association bretonne, réunion d'opposants au gouvernement. L'auteur de l'article justifie la légalité de cette association en renvoyant à celle des grands seigneurs en 1649, que Saint-Simon mentionne dans ses *Mémoires*. L'article s'achève une nouvelle fois sur la condamnation de la vanité de la noblesse :

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, 25 juillet 1829.

<sup>20</sup> *Ibid.*, 18 septembre 1829.

<sup>21</sup> *Ibid.*, 29 décembre 1829.

Peut-être, parmi ceux qui incriminent la nation française, qui traitent de factieuses les associations pour la défense du droit de taxe, se trouve-t-il des descendants de ces illustres associés de 1649. Si nous sommes des factieux en nous associant pour la conservation du plus précieux de nos droits, qu'ils nous disent donc ce qu'étaient leurs pères quand ils usaient du droit d'association dans l'intérêt unique de la vanité et du rang<sup>22</sup>.

Cependant, en se réclamant de l'autorité des grands seigneurs et de Saint-Simon, *Le Constitutionnel* donne des verges pour se faire battre. *La Quotidienne* ne laisse pas passer l'occasion ; dès le lendemain, elle tourne en ridicule son adversaire libérale dans un article intitulé « Cri de détresse des associations », qui s'ouvre sur ces mots :

*Le Constitutionnel* n'y pense pas ! Il se fait féodal. Il va fouiller dans le temps passé pour trouver des exemples qui viennent à l'appui des associations du temps présent. Il invoque des noms de grands seigneurs, Montmorency, Béthune, Clermont-Tonnerre, Grammont, et tant d'autres pour confirmer l'opinion de M. Petou et de M. Bataille, en matière de refus de l'impôt. C'est un renversement d'idées tout à fait amusant. M. Cunin-Gridaine reçoit l'assentiment du duc de Castres. Saint-Simon justifie l'association bretonne. Peu s'en faut qu'on ne puisse renverser le Roi avec l'autorité de Du Guesclin ; et le jacobinisme est si honteux de sa laideur, qu'il se cache derrière *les seigneurs de la noblesse*, s'unissant en 1649, pour ne pas payer une taxe<sup>23</sup>.

Ce passage est représentatif du positionnement de la presse royaliste par rapport à l'usage de Saint-Simon : s'il existe un camp politique qui puisse s'en réclamer, ce n'est sûrement pas celui des libéraux. D'ailleurs, au moment de la polémique sur l'édification de la statue de Louis XIII place des Vosges à Paris, *La Quotidienne* raille « ces apprentis d'opposition qui calomnient tout de travers, et ne lisent les mémoires de Saint-Simon que par extraits<sup>24</sup>. » Il est néanmoins impossible de faire de Saint-Simon une figure d'autorité pour les hommes de droite qui, tout comme les libéraux, ne citent de Saint-Simon que les extraits qui les arrangent. C'est le cas notamment au moment de l'édification de la statue de Louis XIII, dont l'édition Sautelet des *Mémoires* participe à la réhabilitation. Le 6 novembre 1829, le *Journal des débats*, pourtant loin d'être aussi conservateur que *La Quotidienne* ou la *Gazette de France*, rend compte de l'inauguration de la statue qui a eu lieu la veille :

On inaugurerait la statue équestre de Louis XIII, Louis XIII, dont le caractère simple et facile contribua sans nul doute à la difficile transition du règne de Henri IV au règne du grand Roi. Cet hommage était peut-être une justice. Il y a des renommées de Roi qui se réhabilitent dans notre siècle, car c'est un siècle juste et peu passionné, qui préfère Tite-Live à Tacite, et si bien que nous avons accepté avec toute la bienveillance qu'elles méritaient, les pages vives et pressantes de Saint-Simon, dans lesquelles il est parlé avec tant de respect et d'admiration du fils de Henri IV<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, 13 janvier 1830.

<sup>23</sup> *La Quotidienne*, 14 janvier 1830.

<sup>24</sup> *Ibid.*, 9 novembre 1829.

<sup>25</sup> *Journal des débats*, 6 novembre 1829.

Sur ce point précis, la presse royaliste emboîte le pas des *Débats* et s'autorise de Saint-Simon pour vanter les mérites de Louis le Juste. On ne saurait cependant généraliser cet accueil favorable à l'ensemble des *Mémoires*. Dès le 11 mai 1829, la *Gazette de France* met en garde ses lecteurs : « on ne doit lire ses mémoires qu'avec la plus grande défiance, et surtout ne jamais oublier qu'ils sont pleins de la plus épouvantable haine contre M<sup>me</sup> de Maintenon et tous ses protégés<sup>26</sup>. » Cette « noire calomnie » explique l'indication de *La Quotidienne* du 10 juin 1829, selon laquelle on se plaint du « supplément de scandale<sup>27</sup> » offert par la deuxième livraison. Cette condamnation des *Mémoires* de Saint-Simon est clairement exprimée dans le compte rendu de l'édition Sautelet que publie la *Gazette de France* le 28 juillet 1830, alors que tous les volumes ont paru. Le rédacteur, dissimulé sous la majuscule « S. », affirme d'emblée qu'il s'agit non d'une « histoire » mais d'une « chronique scandaleuse » : « Sur ses vingt volumes, il y en a près d'une quinzaine, en effet, consacrés [sic] à déraciner et à dépecer l'arbre généalogique des plus illustres maisons de France<sup>28</sup>. » Les *Mémoires* de Saint-Simon sont ainsi considérés comme un recueil de médisances et de calomnies sur les noms les plus illustres du Grand Siècle. L'auteur de l'article retient notamment le passage sur le comportement de Villars à la bataille de Denain, affirmant que « ces lignes étranges, infâmes, seront une tâche éternelle à la mémoire de Saint-Simon<sup>29</sup>. » Et de conclure : « Nous savons qu'un homme de lettres s'occupe de la publication d'un abrégé critique des Mémoires de Saint-Simon. S'il remplit sa mission sans ménagement, il rendra un service réel à l'histoire : du milieu de vingt volumes de jugements hasardés, d'anecdotes scandaleuses, il peut sortir quelques vérités utiles<sup>30</sup>. »

Ainsi, pour les royalistes, seule une version « toillettée » des *Mémoires* pourrait servir leur cause – car les vérités ne peuvent être utiles que si elles servent leur combat. En s'appropriant Saint-Simon, chaque camp tente d'y trouver un soutien idéologique. L'édition Sautelet apparaît donc comme un événement, que les libéraux et les royalistes tentent de récupérer à leurs fins en montrant que Saint-Simon peut être un point de comparaison digne d'intérêt. Dans son article pour la *Revue encyclopédique*, le libéral Sismondi formule de la manière la plus lucide la nécessaire lecture de Saint-Simon au prisme de l'actualité :

Mais pour nous, qui ne pouvons dans ce moment nous empêcher de concentrer nos regards sur la lutte inattendue dans laquelle la nation française se trouve aujourd'hui engagée, pour nous, que distraît peut-être trop fortement la circonstance présente, nous ramenons, presque sans le vouloir, les intérêts qui nous dominent au milieu de cette peinture des temps passés. Étonnés de la conjuration insolente

---

<sup>26</sup> Colnet, « *Histoire du régent, Philippe d'Orléans* divisée en quatre parties : ses campagnes, son gouvernement, sa cour et ses contemporains. Par A. Chateauneuf, auteur de l'*Histoire des grands capitaines* », *Gazette de France*, 11 mai 1829, p. 3.

<sup>27</sup> *La Quotidienne*, 10 juin 1829.

<sup>28</sup> S., « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Gazette de France*, 28 juillet 1830, p. 3.

<sup>29</sup> *Id.*

<sup>30</sup> *Id.*

de ces petits hommes à grands noms, qui prétendent refouler les générations vers le passé et recommencer l'ancienne monarchie, nous ne pouvons nous empêcher d'être surtout frappés, dans ces Mémoires, du jour lumineux qu'ils répandent sur le but vers lequel on ose nous diriger. Que ceux qui ont vécu sous Louis XIV se soient crus dans un grand siècle, rien n'est plus simple, rien n'est plus juste ; ils n'ont pu se comparer qu'aux temps qui les ont précédés, et après la ligue, après Richelieu, ils ont été témoins de grands et nobles progrès, sous les rapports du moins de la civilisation, des sciences, du goût, de l'esprit, de l'ordre. Mais combien ce prétendu grand siècle paraît petit et misérable, quand on le compare aux progrès qu'a faits depuis l'espèce humaine ! combien ceux-là sont méprisables qui y cherchent un modèle de la vie sociale ! combien ils sont coupables, quand ils s'efforcent d'y repousser une nation malgré elle<sup>31</sup> !

Cet extrait d'un long article de vingt-cinq pages expose plus nettement encore le rôle que jouent les *Mémoires* de Saint-Simon à l'heure de la dernière grande bataille de la Restauration opposant les libéraux et les royalistes. Ils offrent une peinture sans concession du Siècle de Louis XIV, dont la véritable nature fait l'objet de nombreuses spéculations : âge d'or pour certains, archétype de la monarchie absolue et tyrannique pour d'autres. Or, comme l'affirme Sismondi, « l'importance de ces Mémoires est si grande et si variée, que, loin de pouvoir en donner une juste idée dans un article de journal, il nous semble qu'on ne pourra les apprécier dignement qu'en écrivant une nouvelle histoire de Louis XIV et du Régent<sup>32</sup>. » Ce n'est donc pas seulement un nouveau Saint-Simon que dévoile l'édition Sautetet, mais une nouvelle conception des années 1690-1720, née d'une vision critique. Le comte de Sainte-Aulaire, dans son second article pour la *Revue française*, montre en effet que « le respect superstitieux de Saint-Simon pour la monarchie n'était pas l'abrutissement stupide d'un esclave<sup>33</sup>. » C'est pourquoi sa représentation du règne de Louis XIV et de la Régence est considérée comme plus véridique. L'interprétation des *Mémoires* se fait alors historiographique. Pour Sainte-Aulaire, et ce malgré quelques exceptions, les *Mémoires* confirment la théorie de la perfectibilité :

Les Mémoires de Saint-Simon nous révèlent une foule de circonstances de cette vie toujours factice dans un monde créé de main d'homme, où les mots convenus formaient un bizarre contraste avec la réalité. À chaque page, nous trouvons la preuve de l'étrange fascination de ces soi-disant grands seigneurs, passant leur vie à se disputer de misérables hochets et les prisant à l'égal de la véritable puissance de leurs aïeux<sup>34</sup>.

Ce passage peut laisser penser à une condamnation ferme et définitive de cette époque, mais il s'inscrit en réalité dans la recension la plus nuancée et, peut-être, la plus fidèle à l'œuvre de Saint-

---

<sup>31</sup> Jean de Sismondi, « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue encyclopédique*, t. XLIII, juillet-septembre 1829, p. 631.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 629.

<sup>33</sup> [Comte de Sainte-Aulaire,] « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue française*, t. 15, mai 1830, p. 203. Si cet article est anonyme, on sait par la publicité insérée dans *Le Constitutionnel* du 17 janvier 1830 que le comte de Sainte-Aulaire est l'auteur du premier article, dont celui de mai 1830 est la suite.

<sup>34</sup> [Comte de Sainte-Aulaire,] « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue française*, t. 11, septembre 1829, p. 95.

Simon. Là où certains relèvent uniquement les passages contre les jésuites pour attaquer l'Église, Sainte-Aulaire retient le « fond de piété sincère » :

La religion fut alors, comme elle le sera souvent sur la terre, flétrie par l'ignorance, égarée par le fanatisme, contrefaite par l'hypocrisie ; mais, à la cour de Louis XIV comme dans son cœur, un fond de piété sincère luttait contre le principe du mal et en triomphait quelquefois. C'est au livre de Saint-Simon que j'en appelle, sans me dissimuler cependant que d'autres pourront le citer aussi à l'appui d'une opinion contraire. De grands scandales y sont racontés avec une énergie, poussée souvent jusqu'au cynisme. Il semble même que ces scandales n'étaient pas l'exception à la vie commune, car les exemples contraires sont moins nombreux et moins éclatants. Mais quand les sages se sont-ils comptés en majorité dans une cour ? La verve d'amertume, qui inspire toujours l'auteur, ne l'expose-t-elle pas d'ailleurs au reproche d'exagération dans ses censures ? Elle garantit au moins ses éloges du soupçon de complaisance ; et, quand il faudrait accepter ses tableaux comme la représentation fidèle de la société de son temps, j'y trouverais de grands vices et de grandes vertus mêlés dans une proportion dont, après tout, la morale pratique est réduite à se contenter<sup>35</sup>.

Ainsi, l'article de la *Revue française* décrit des *Mémoires* qui ne sont ni une accumulation de noires calomnies contre les grandes familles ni l'œuvre d'un opposant radical aux principales formes de pouvoir de l'Ancien Régime. Néanmoins, Sainte-Aulaire ne résiste pas à inscrire Saint-Simon dans une réflexion libérale sur la trajectoire de l'Histoire. Après avoir cité Pelletier comme un exemple de ministre vertueux, il regrette l'absence d'un tel homme en 1829 :

Je ne voudrais pas me laisser aller à une préoccupation trop favorable au temps passé, et personne assurément ne soutiendrait avec plus de conviction que moi, sous beaucoup de rapports, le système de la perfectibilité. Il m'est cependant impossible de reconnaître, dans tous les ministres de notre époque, un dégoût aussi complet d'ambition et d'amour-propre<sup>36</sup> [...].

Cependant, la comparaison entre l'époque de Louis XIV et la Restauration est clairement à l'avantage du présent, notamment parce que la Révolution a mis fin à un système vicié, corrompu. D'ailleurs, Sainte-Aulaire affirme que « se révèlent à chaque page les causes d'une révolution que des contemporains inattentifs ou passionnés s'obstinent à ne pas comprendre<sup>37</sup>. » Ainsi, et peut-être malgré lui, Sainte-Aulaire confirme les propos de Sismondi sur l'impossibilité de lire les *Mémoires* de Saint-Simon sans les rattacher à la situation de la France des années 1829-30. En raison des enjeux historiques et politiques majeurs des *Mémoires*, l'édition Sautet s'impose comme un événement éditorial qui, par conséquent, se transforme en événement médiatique.

Alors que la France est déchirée, que le roi et sa cour se dirigent vers un coup d'État monarchique et que la presse libérale et constitutionnelle se lance « à l'assaut de la monarchie<sup>38</sup> », les *Mémoires* de Saint-Simon s'offrent comme « un ouvrage de circonstance » rédigé par un témoin

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 101-102.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>37</sup> [Comte de Sainte-Aulaire.] « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue française*, t. 15, mai 1830, p. 206.

<sup>38</sup> Cette formule est empruntée à Charles Ledré, *La Presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, Armand Colin, coll. « Kiosque », 1960.

de son temps. Le statut de ce témoin pose d'ailleurs question aux lecteurs de 1829 : Saint-Simon est-il un observateur ou un historien ? Quelle est sa méthode historiographique ?

## L'écriture de Saint-Simon

La *Gazette de France*, on l'a vu, reproche à Saint-Simon son aveuglement haineux, quand *Le Globe* ne demandait pas à ses *Mémoires* « l'impartialité de l'histoire ». Est-ce à dire que Saint-Simon ne doit pas être considéré comme un historien, dans l'acception scientifique du terme ? Le rédacteur de *Figaro*, par exemple, n'ôte pas aux *Mémoires* le statut de « monument historique<sup>39</sup> » mais n'emploie jamais l'appellation d'« historien » ; même, il affirme que « l'homme qui les a écrits n'avait pas plus dans le cœur le venin d'un libelliste que dans la main l'encensoir d'un historiographe<sup>40</sup>. »

Au-delà du statut de l'auteur, c'est la forme même de l'œuvre que les critiques hésitent à qualifier d'historiographique. Le rédacteur de *Figaro* qualifie les *Mémoires* de « précieuse collection de portraits et de faits de toute espèce<sup>41</sup> », et nombreux sont les critiques à relever une certaine manie des portraits, à tel point que les *Mémoires* se transforment en galerie : « [C]'est un écrivain qui a la prétention des portraits, et qui ne laisse échapper aucune occasion de tracer des caractères, disposition assez fâcheuse pour qui tombe sous sa plume, parce qu'elle fait rechercher naturellement plutôt l'effet que la ressemblance, plutôt les fantaisies du pinceau que la fidélité des faits<sup>42</sup>. » Saint-Simon serait donc plus portraitiste qu'historien, à moins que chez lui, le portrait ne soit un moyen d'écrire l'Histoire. Un critique du *Constitutionnel* émet cette hypothèse : selon lui, Saint-Simon est « beaucoup moins historien que biographe, si toutefois ce n'est pas principalement comme biographe qu'il mérite dans l'ensemble de ses *Mémoires*, une place parmi les grands historiens<sup>43</sup>. » Cette approche de Saint-Simon en portraitiste ou biographe fait de lui, pour la plupart des critiques, le peintre le plus fidèle de son époque, et c'est bien cette fidélité qui fait des *Mémoires* un monument historique. Ainsi, pour *Le Globe*, « [j]amais assurément historien plus exact ni observateur plus pénétrant n'a tracé une image qui eût plus de vie<sup>44</sup> » ; quant au *Constitutionnel*, il écrit que c'est « comme si un miroir magique avait fixé pour un moment devant

---

<sup>39</sup> « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Figaro*, 14 mai 1829, p. 1.

<sup>40</sup> *Id.*

<sup>41</sup> *Id.*

<sup>42</sup> P. S., « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et la régence* (Premier article) », *La Quotidienne*, 12 août 1829.

<sup>43</sup> A. C., « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* (Deuxième livraison) », *Le Constitutionnel*, 6 juillet 1829.

<sup>44</sup> L. D. [Louis de Guizard], « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* (1<sup>er</sup> article) », *Le Globe*, 20 juin 1829, p. 386.

nos yeux ce passé déjà si vieux, et que chaque jour éloigne encore<sup>45</sup> ». Même *La Quotidienne* reconnaît à Saint-Simon une capacité à nulle autre pareille de « rendre davantage le lecteur contemporain des choses qu'on lui raconte<sup>46</sup>. » Image vivante d'un monde englouti, les *Mémoires* n'ont rien de la froideur d'une histoire du Grand Siècle telle qu'elle peut apparaître chez d'autres mémorialistes, l'un des exemples utilisés par plusieurs critiques étant Dangeau, dont les *Mémoires* paraissent au même moment. Ainsi, dans la *Revue française* de septembre 1829, Sainte-Aulaire compare brièvement les deux ouvrages, citations à l'appui, et montre qu'ils présentent « partout le contraste de la plus piquante originalité du style et des pensées, et de la plus monotone froideur<sup>47</sup>. »

Les critiques insistent également sur une autre différence, qui fait de Saint-Simon non seulement un portraitiste mais aussi un moraliste. Dans le *Journal des débats*, le rédacteur distingue deux types d'imagination : la première « s'arrête volontiers à l'extérieur », c'est celle de M<sup>me</sup> de Sévigné ; la seconde, elle, est bien plus profonde :

L'autre genre d'imagination plus grave, et peut-être plus puissante, ne saisit dans chaque objet que le symptôme moral, pour ainsi parler. Elle peint les passions, le caractère par le trait saillant de toute une scène, et par celui-là seul. Elle procède du dedans au dehors. Ce n'est pas peindre un tableau qu'elle veut, c'est expliquer la nature d'un homme ; et toute préoccupée de ce besoin, elle regarde pour saisir le moment où cette nature se trahira par un geste, et elle l'arrête dans cette altitude. Si ce n'était pas un nom un peu bizarre à prononcer après celui de M<sup>me</sup> de Sévigné, nous dirions que c'est là le caractère de l'imagination de Tacite, et aussi, car il mérite cet éloge, souvent le talent de M. de Saint-Simon<sup>48</sup>.

Si, comme le dira un rédacteur des *Débats* en novembre 1829, le XIX<sup>e</sup> siècle est « un siècle juste et peu passionné, qui préfère Tite-Live à Tacite », c'est bien au second que Saint-Simon est comparé. Dans *Le Constitutionnel*, le critique s'exclame : « Admirons Tacite, car il est admirable ; mais admirons aussi Saint-Simon<sup>49</sup> ! » Car Saint-Simon est dans ses *Mémoires*, selon Sainte-Aulaire, « le plus passionné des historiens, le plus énergique dans ses haines, le plus persistant dans ses rancunes<sup>50</sup> » ; « aucun des historiens de Louis XIV, dit-il par ailleurs, n'a jugé les hommes et les choses de ce temps avec un sentiment moral plus énergique, avec une plus sévère impartialité<sup>51</sup> ». Sainte-Aulaire partage avec ses contemporains la vision d'un Saint-Simon moraliste, infaillible juge des hommes de son temps. Un rédacteur des *Débats* ose une comparaison frappante : en

---

<sup>45</sup> A. C., « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* (Deuxième livraison) », art. cité.

<sup>46</sup> *La Quotidienne*, 16 décembre 1829.

<sup>47</sup> [Comte de Sainte-Aulaire,] « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue française*, t. 11, septembre 1829, p. 101.

<sup>48</sup> X., « *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Deuxième article) », *Journal des débats*, 4 août 1829.

<sup>49</sup> A. T...s, « *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Premier article) », *Le Constitutionnel*, 1<sup>er</sup> juin 1829.

<sup>50</sup> [Comte de Sainte-Aulaire,] « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue française*, t. 15, mai 1830, p. 191.

<sup>51</sup> [Comte de Sainte-Aulaire,] « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », *Revue française*, t. 11, septembre 1829, p. 96.

ouvrant les *Mémoires*, « on dirait un épisode du jugement dernier, où chacun a repris son ancien costume, et laisse à découvert ses vices et ses vertus<sup>52</sup>. » Les *Mémoires* prennent alors place auprès des œuvres des moralistes du XVII<sup>e</sup> siècle, dont Saint-Simon partage la langue :

Car la langue de S[ain]t-Simon, cette langue tout à fait née des besoins de la conversation dans les cercles d'une cour où la réputation de brillant causeur était ambitionnée comme peut l'être de nos jours celle de grand orateur politique, cette langue est plus riche, plus abondante, plus libre, plus variée dans les tours, elle a dans l'expression plus de caractère, de précision, d'étendue, de mordant, en tout, enfin, plus de grâce et d'aisance dans le mouvement que celle que La Fontaine, Pascal et Racine ont écrite. Ainsi, comme écrivain, S[ain]t-Simon est tout à fait à part. Lorsqu'on ne connaissait de lui que des portraits, on a cru pouvoir dire qu'il rappelait la manière de La Bruyère ; mais depuis qu'on nous l'a donné comme conteur, on ne le comparera plus à personne<sup>53</sup>.

La langue de Saint-Simon, que le rédacteur du *Constitutionnel* tente de caractériser en multipliant les qualificatifs, attire l'attention de tous ses lecteurs. Comme lui, l'un de ses collègues du *Constitutionnel* considère que Saint-Simon parle une langue disparue : « il parlait la langue de Bossuet, de Pascal, de Racine, langue simple, naïve, originale, qui est morte aujourd'hui comme celle d'Homère et de Virgile<sup>54</sup> ». Néanmoins, là où le premier trouvait une langue supérieure à celle des autres célébrités du Grand Siècle, le second considère que Saint-Simon « savait écrire comme les grands de son époque, c'est-à-dire, bien peu<sup>55</sup>. » Cette critique est majoritaire chez les lecteurs de Saint-Simon ; celui de la *Gazette de France* demande : « Mais fait-il jamais une phrase où il n'y ait trois quarts de verbiage à retrancher<sup>56</sup> ? » Dans *Le Globe*, Louis de Guizard trouve une belle formule imagée pour désigner l'écriture de Saint-Simon : « le duc de Saint-Simon est un grand seigneur qui traite la langue française en roturière<sup>57</sup> ». Ainsi, le « style grand seigneur » des *Mémoires* atteste leur appartenance au genre des mémoires aristocratiques. Si les remarques portent en général sur le style nerveux, énergique, « plein de fiel et de vigueur<sup>58</sup> » de Saint-Simon, le *Journal des débats* propose une analyse qui rejoint celle de Louis de Guizard sur la nature proprement aristocratique de l'écriture de Saint-Simon :

Nous avons fait choix de quelques autres morceaux de ces Mémoires que nous voulions citer ; mais, chose bizarre, au premier coup d'œil, dans un homme tel que Saint-Simon, le cynisme du langage fait hésiter à copier plus d'une de ses pages, il faudrait altérer les expressions qui y perdraient de la vie et du naturel ; l'auteur tout seul aurait pu en substituer d'autres. Au reste ce défaut est assez commun aux écrivains de son temps, et dans la suite du récit il choque moins, parce qu'on y voit clairement que l'intention est pure et que le tort en est au langage reçu. Au reste la grossièreté des paroles se retrouve aux deux extrémités de la société, dans le bas peuple qui n'a point d'autres formes énergiques sous la main, souvent dans l'aristocratie qui s'en sert comme pour se distinguer des classes intermédiaires par

---

<sup>52</sup> A. T...s, « *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Deuxième article) », art. cité.

<sup>53</sup> A. C., « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* (Deuxième livraison) », art. cité.

<sup>54</sup> A. T...s, « *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Deuxième article) », art. cité.

<sup>55</sup> *Id.*

<sup>56</sup> S., « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* », art. cité, p. 3.

<sup>57</sup> L. D. [Louis de Guizard], « *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* (I<sup>er</sup> article) », art. cité, p. 388.

<sup>58</sup> *Journal des débats*, 23 juillet 1829.

ce singulier genre de liberté. Telles sont les vieilles traditions de l'ancien régime, et ceux qui reproduisent le mieux l'élégance des anciennes manières, affectent de se servir de ces façons cyniques de parler qui feraient rougir tout autre honnête homme. Se sont-ils imaginé que leur rang les mettait au-dessus des bonnes mœurs ? cette explication serait trop sévère, et ils n'ont pas toujours donné le droit de s'y arrêter. Ils se sont cru tout uniment le pouvoir d'ennoblir ce qu'ils touchaient.

Sous nos heureuses mains le cuivre devient or<sup>59</sup>.

Quand ils font à une expression grossière l'honneur de s'en servir, tout est bien, et elle perd dès lors ce qu'elle a de choquant. – C'est pure ostentation de pouvoir. – C'est juste le sentiment qui fait que dans les États despotiques, le maître se plaît quelquefois à aller chercher dans la boue quelque misérable qu'il élève à une haute fortune. – *Le Roi te touche* : comme le feu, la faveur des grands purifie tout<sup>60</sup>.

La langue de Saint-Simon apparaît donc comme l'expression de l'*éthos* d'un grand aristocrate d'Ancien Régime, qui légitime sa langue par le fait même de l'employer. Pour le rédacteur du *Journal des débats*, la langue participe de la dimension historique, elle est à la fois idiolecte et sociolecte. Ainsi, comme le résume un rédacteur du *Constitutionnel* : « avec son obscurité et son incorrection, il est grand écrivain. Tel quel, enfin, avec ses défauts, il est grand historien, grand historien d'un siècle dont Bossuet fut l'orateur, dont Racine et Molière furent les poètes<sup>61</sup>. »

À l'heure où l'on redéfinit le panthéon culturel français et que le Grand Siècle concentre l'attention des libéraux et des royalistes, l'édition Sautelet est un événement médiatique : elle offre au public une œuvre en grande partie inédite, elle dévoile un grand historien de son temps et offre de nouvelles clés de lecture et de compréhension du passé national. Son traitement par la presse exprime l'importance de cette édition, véritable événement éditorial, historique, historiographique, politique et médiatique.

---

<sup>59</sup> Vers extrait du *Joueur* (1696) de Jean-François Regnard.

<sup>60</sup> X., « *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Deuxième article) », *Journal des débats*, 4 août 1829.

<sup>61</sup> A. T...s, « *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Premier article) », art. cité.